

PARTIE RELIGIEUSE.

MISSIONS DES CHANTIERS.

Nous avons déjà plusieurs fois parlé de la société des RR. PP. Oblats, de cette association éminemment utile et dévouée, qui veut faire sa part dans l'œuvre de la régénération du peuple Canadien par la religion, la tempérance, le travail, l'industrie, l'économie.

MISSION DES CHANTIERS.

Lettre de R. P. Bourassa, O. M. I. au R. P. Fiset de la même communauté en France. Longueuil, 15 avril 1877.

Mon cher et révérend Père,

Je suis heureux de pouvoir m'acquitter, aujourd'hui, de la promesse que je vous avais faite de vous donner quelques détails sur notre dernière Mission des Chantiers; mais avant de vous dire les bénédictions que Dieu a répandues sur nos faibles travaux, il ne serait pas inutile, je crois, de vous faire quelques observations préliminaires.

Ce fut une bien salutaire pensée, qu'eut Monseigneur de Montréal, d'envoyer des prêtres, tous les ans, visiter les nombreux et populeux chantiers de l'Ottawa; aussi, cette pensée prit-elle sa source, comme tant d'autres que le ciel a inspirées à notre vénérable et bien-aimé pontife, dans les deux plus nobles sentiments qui se trouvent dirigés l'homme de bien: La gloire de Dieu et l'amour de son pays!

On compte dans les chantiers de l'Ottawa et du St. Laurent environ six mille jeunes Canadiens, occupés à la coupe du bois d'exportation. Le prix moyen de leur gages est £50, pour les dix mois qu'ils sont généralement engagés; ce qui forme donc la belle somme ronde de £300,000, qui, tous les ans, apportés par eux au foyer paternel devraient se répandre dans nos campagnes, et y porter l'abondance avec le goût et les moyens d'entreprendre les améliorations de tout genre, dont le besoin se fait le plus impérieusement sentir d'un jour à l'autre.

Mais hélas! ces £300,000, pourtant si bien gagnés, tous les ans, par la fleur de notre peuple, au prix de mille sacrifices, au lieu de féconder, sur tous les points du Canada, les germes d'une louable et noble industrie, ont été, jusqu'à ces derniers temps, en grande partie perdus! Ils étaient consumés dans l'incendie des plus déplorables passions!... Quelques semaines, et souvent, quelques jours passés dans les tavernes et les autres lieux de perdition de Bytown et de Québec, ont presque toujours suffi à nos nouveaux enfants prodiges pour dissiper le prix d'un an des plus durs travaux.

Mais comment faire pénétrer la voix de la Religion jusqu'au cœur de cette jeunesse, tantôt égarée et comme perdue au milieu de nos immenses forêts, tantôt mouvante comme l'eau de nos fleuves, et jusqu'au-delà de nos frontières, à la recherche de la Foi? Mais surtout comment former à l'habitude d'une stricte et religieuse économie ces jeunes gens si peu soucieux de l'avenir? Mais le zèle de notre Evêque ne connaît point d'obstacles ou plutôt avec les obstacles mêmes il sait se faire des ressources pour arriver à son grand but. C'est au centre de ses forêts

ressés même, qu'il veut aller attaquer le démon et lui arracher ses victimes; c'est sur le théâtre de leurs erreurs qu'il veut qu'on aille faire verser des larmes de repentir à ces jeunes gens, peut-être encore plus malheureux que coupables; c'est à force de charité, de dévouement et d'amour, qu'il veut rappeler de leurs égarements passés ces 6,000 jeunes gens, et en faire toute à la fois de bons chrétiens et de bons citoyens.

Et que le bon Dieu en soit mille fois béni! C'est notre Société qui va être chargée dans l'avenir, comme elle l'a déjà été ces deux dernières années de la mission sublime de travailler à la régénération sociale et religieuse de cette partie si intéressante du troupeau de Jésus-Christ!...

Cette mission nous offre, sans doute, tous les ans, une riche moisson de sacrifices et de labeurs; mais nous en sommes déjà plus que récompensés par les bénédictions que le ciel a daigné répandre sur notre ministère dans les chantiers. Nous n'en sommes pour ainsi dire, qu'à nos premiers essais, et déjà un changement bien sensible s'est fait observer par nos chers jeunes gens; et la ville de Québec, autrefois témoin de leurs excès, nous a fait entendre tout dernièrement encore par la voix de ses journaux des paroles bien consolantes à ce sujet.

Pour moi, mon cher Père, je vous avouerai que rien ne m'a causé de plus de joie que de me voir en compagnie de notre courageux et intrépide Père Duchesne, chargé de cette mission qui promet tant d'heureux résultats pour notre cher Canada!...

Les préparatifs du voyage faits, et vous savez mieux que personne, qu'elles sont bienôt prêtes, les malles d'un pauvre missionnaire oblat. Nous attendons avec une véritable impatience que la neige couvrit la terre, pour nous mettre en route. Il nous semblait entendre les voix de tant de bonnes mères, de tant de vénérables carés, la voix du pays tout entier, qui nous criaient de nous hâter d'aller vers ces jeunes gens, objets de tant d'inquiétude, d'amour et d'espérance à la fois. Enfin l'heure tant désirée est arrivée. Suivant notre sainte Règle, nous allons nous prosterner aux pieds de Jésus-Christ, dans le sacrement de son amour; là, au nom de Notre Seigneur, notre vénérable Supérieur nous a dit: "Allez, mes Pères bien aimés, vers les brebis de la maison d'Israël qui périssent! Que les puissances des ténébres s'enfuient à votre approche, que l'Ange du Seigneur vous accompagne sur la route, afin que vous puissiez revenir remplis de paix, comblés d'espérance et de joie!... A Dieu seul, Eternel et Invisible soient l'honneur et la gloire, dans tous les siècles des siècles; ainsi soit-il. Que la bénédiction du Dieu tout-puissant, Père, Fils et St. Esprit, descende et demeure sur vous, éternellement. Amen."

Nous nous relevons, l'âme pleine des plus douces émotions, remplis de confiance, non pas dans nos propres forces, qui ne sont rien, mais dans le secours du Dieu fort et miséricordieux, dont les suaves paroles viennent d'embaumer nos cœurs. Notre bréviaire sous le bras, notre croix sur la poitrine, nous partons. C'était le 30 décembre dernier. Nous n'arrivâmes à Bytown que le 7 janvier. Les fêtes, quelques affaires, et surtout une indisposition de trois jours, nous ayant retenus jusqu'alors en route. Bytown que je visitais pour la première fois me plut beaucoup. Son beau pont en fil de fer, si majestueusement jeté au-dessus des Chaudières, attira mon attention. Je ne pus m'empêcher d'admirer la hardiesse de ce magnifique ouvrage; mais ce qui frappa et réjouit surtout le cœur d'un prêtre, c'est la belle Eglise de Bytown! comme elle domine majestueusement la ville et semble dire avec un saint orgueil au voyageur: "Sur cette terre règne la religion que dix-huit siècles de tempête n'ont pu ébranler. Je suis bâtie sur un roc, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre moi." Il n'y a que la foi catholique capable d'élever un si beau monument à la gloire de Dieu, au milieu d'une population, qui ne compte que vingt années d'existence. Cette Eglise, dans le style gothique, a 130 pieds de longueur, 66 de largeur, 85 de hauteur. Vous savez que notre Société a fait de grands sacrifices et s'est imposé bien des privations pour aider les habitants de Bytown dans l'érection de cette Eglise, que nous voulons rendre autant que possible digne de la religion et du pays. Elle sera une des plus belles du Canada, quand elle sera achevée. J'espère, mon cher Père, que vous serez assez zélé et assez industrieux pour collecter en France, et nous envoyer la modique somme de £2,000 qui sont nécessaires pour la terminer: car Bytown est épuisé, et notre bourse ne renferme plus que des dettes. Il n'est pas besoin de vous dire que ce sont toujours les mêmes membres de notre Société qui desservent Bytown. (A continuer.)

Nouvelles locales.

FINANCES DE MONTRÉAL.—Le maire de Montréal John E. Mills, a mis ces jours passés devant le conseil de ville, un excellent rapport des finances de Montréal; nous regrettons de ne pouvoir publier en entier ce document vu sa longueur. Nous l'avons lu avec intérêt et nous nous plaisons à rendre témoignage au zèle et à l'activité de notre digne maire qui semble avoir vraiment à cœur les intérêts de la cité qu'il a nommé son premier magistrat.

Le rapport commence par dire que les revenus de Montréal pour l'année courante ont été estimés d'après l'échelle de taxation actuelle, et que vu la dette énorme de la ville, il semblerait de la corporation de bien réfléchir avant de diminuer les sources de ses revenus. La taxe dont on se plaint le plus c'est celle de 10 cent sur les occupants de magasins etc. etc., et pourtant cette taxe ne donne que £4637, un

montant peu considérable pour une classe aussi opulente que celle des marchands. Dans tous les cas, ajoute le rapport, faut-il répartir les taxes sur un pied équitable.

Quant à ce qui concerne la dépense, on a suivi autant que possible dans l'estimation les principes d'économie qu'on veut mettre en pratique autant que possible.

Les Water Works ont donné à la ville des revenus suffisants pour payer les dépenses et l'intérêt de cette partie de la dette, mais le maire se prononce contre l'établissement d'autres Water Works, quand la ville a une dette de £190,000.

L'état des rues de Montréal mérite l'attention du conseil. Le pavage de plusieurs doit être renouvelé, et comme le pavage en bois n'est pas durable, il faut l'abandonner et en adopter un autre genre plus avantageux. A propos d'améliorations des rues, le rapport recommande l'adoption des moyens employés aux Etats-Unis pour en couvrir les dépenses en certains cas; c'est lors de l'ouverture ou réparation d'une rue, de taxer les propriétaires de cette rue pour les dépenses; ou bien de partager ces frais entre les propriétaires et la corporation.

Le montant total de la dette de la ville est de £188,173 11s. 9d., dont £51,200 pour l'achat des Water Works, £15,581 pour l'achat du marché Ste. Anne et £20,987 5s. encore dû sur le marché Bonsecours.

Le coût du marché Bonsecours y compris l'intérêt de l'argent au 1er mai courant, l'assurance etc., etc. s'élève aujourd'hui à £59,967 2s. 11d. On estime le revenu net de ce marché pour l'année courante à £2,537, ce qui fera 4 1/2 pour cent par année. Ce revenu sera susceptible d'augmentation quand les salles au-dessus du marché seront terminées.

Le rapport termine en faisant allusion à la question si importante de l'émigration et en recommandant l'établissement d'un Bureau de santé etc., etc.

Le montant total des revenus de Montréal pour l'année courante est estimé à £40,090 14s 5d. et la dépense y compris l'intérêt de la dette £10,109 17s. 5d.

LA TEMPÉRATURE.—Depuis quelques jours nous avons eu à Montréal une chaleur intense qui s'est même élevée avant hier à l'ombre jusqu'à 90°; ce matin le temps est couvert et nous fait espérer la pluie dont nous avons tant besoin. A Québec, nous dit un correspondant d'hier, la saison est extraordinaire; un fort vent d'est a soufflé depuis plusieurs jours sans pluie depuis le 3 mai. Les nuits sont froides et le jour il regne une chaleur intense. Peu de vaisseaux sont arrivés, depuis quelques jours sept ou huit seulement. L'année dernière à pareille époque, il y en avait plus de 100. Ceux arrivés sont le Safeguard, Annie, John Bull, Sir John Falstaff, Pearl, Courtney, Velocity et Ant. Il y a une grande quantité de glaces dans le golfe, c'est la cause du retard de la flotte du printemps.

Rumeurs Politiques.—La mort du juge Hagerman a fait renaître la rumeur que M. Draper doit le remplacer. Le Globe de Toronto de samedi dernier nous dit que ce sera l'Hon. R. B. Sullivan. On parle à Montréal de W. K. McCord et J. E. Turcotte, écrivains comme candidats à la place de Solliciteur-Général-Est. Il est bruit en même temps de changements dans le personnel des bureaux publics, de la nomination d'un assistant Secrétaire &c.

Nous attendons à notre prochain numéro pour de plus amples données.

LE GRAND MARCHÉUR FATON.—Ce vieillard qui touche à sa 80e année vient de terminer une course merveilleuse pour un homme de son âge. Il a marché la semaine dernière à New York mille quarts de mille en mille quarts d'heure!...

La Gazette Officielle de samedi dernier contient un ordre de S. E. le gouverneur général, réglant le transit des vaisseaux américains d'un port à l'autre dans l'intérieur de cette province.

Tous les vaisseaux des Etats-Unis, chargés ou non chargés, pourront passer sur le St. Laurent depuis le Fort Covington, sur la rivière au Saumon, jusqu'à Sorel, et de là sur la rivière Richelieu jusqu'à Champlain, et vice-versa, en payant les droits de canaux et autres, imposés sur les vaisseaux des sujets canadiens de Sa Majesté.

Mais ces vaisseaux n'auront aucun droit de prendre du fret à leur bord, dans les ports de cette province.

Ils pourront débarquer des passagers à toutes les places entre Dundee et St. Jean, mais ils ne prendront personne à bord durant leur trajet entre ces deux ports.

Avant de quitter le Port de Dundee, pour le lac Champlain, le maître de chaque vaisseau devra s'adresser au collecteur de douane de ce port, dont le devoir sera de fournir à chacun de ces vaisseaux un officier chargé de demeurer à bord durant le voyage jusqu'aux eaux américaines. Cet officier aura la somme de cinq échelins par jour avec la pension et le logement à bord, et vingt-cinq échelins pour les dépenses de sa famille.

Les vaisseaux qui quitteront St. Jean pour le fort Covington seront soumis aux mêmes restrictions.

Le maître de chaque vaisseau, en arrivant au Port de Montréal, devra faire connaître cette arrivée au collecteur de la douane, qui lui permettra de continuer son voyage sans interruption.

SUITES FUNESTES DE L'INTÉMPÉRANCE.—Le bateau à-vapeur le St. Louis, a été hier le théâtre d'une de ces scènes affreuses, que Dieu permet de temps à autre, pour montrer aux hommes, les dangers de la mauvaise conduite, de la débauche, de l'intempérance, &c. ce vice

hideux le père de tous les autres vices. Le St. Louis se trouvait vis-à-vis Yarences, un homme ivre, du nom d'Augustin Lebeau, dormait sur le pont. Tout à coup, il s'éveille, regarde autour de lui, en cherchant son habit qui ne se trouve pas sous sa main, furieux il se prend à jurer, blasphémer contre Dieu, la Ste. Vierge et les Saints; il menace de battre tout le monde, de tout détruire autour de lui. Le capitaine du vaisseau et l'équipage rassemblé parviennent enfin à le calmer, son habit est retrouvé, et une personne en lui présentant lui fait de justes reproches sur sa conduite scandaleuse et indigne d'un honnête homme, et lui dit qu'il devait craindre, que Dieu qui vient de blasphémer, ne le punisse etc., la dessus, le malheureux reprit avec un air de menace; votre Dieu, je vais vous montrer comment je le crains, et poussé par une espèce de vertige infernal, il fend la foule, met la main sur le bord du vaisseau et se précipite dans les flots! Vous dire la stupeur, l'épouvante qui saisit les gens témoins de cette scène, est impossible. On mit la chaloupe à l'eau, on tenta de sauver ce misérable, mais en vain; il lutta quelque temps contre les flots glacés et quand la chaloupe fut à quelque pas de lui, il disparut sans retour!

Quel exemple! pour les ivrognes et les blasphemateurs; nos journaux sont remplis tous les jours d'autres semblables, sinon aussi terribles! l'intempérance fait encore des ravages affreux dans nos campagnes. On nous dit qu'il n'y avait pas moins de dix personnes ivres dans le St. Louis lors de cet accident. N'est-il pas temps de mettre un terme à de pareils maux? d'arrêter la démoralisation, l'abus de la population? La magistrature ouvrit-elle enfin les yeux sur les sources de ruine et de perdition du peuple? nos campagnes sont couvertes d'anberges et de tavernes inutiles, et nos villes en sont remplies. Des milliers de licences sont accordées chaque année, quand on ne devrait pas en donner une seule.

UN MAGISTRAT MIS EN ACCUSATION.—Nous avons souvent entendu parler de quelques magistrats de la campagne, qui au lieu d'être les gardiens de la paix et de l'ordre publics, méconnaissent leurs devoirs, trahissent le mandat dont on les a chargés, et deviennent la cause du trouble et du désordre dans leurs localités, mais nous devons, à l'honneur de la magistrature canadienne, de mentionner que de tels magistrats sont de rares exceptions. Cependant il en est, et on ne saurait faire trop d'efforts pour en purger la société; car des hommes titulaires d'autorité et de pouvoirs étendus dans nos paroisses et qui en abusent peuvent en devenir les fléaux. Nous en avons déjà de tristes exemples.

Ces réflexions nous ont suggérées par les procédés adoptés il y a quelques jours à St. Antoine, Rivière Chamblay, contre un magistrat de l'endroit. A la réquisition du maire et des principaux citoyens et notables de cette localité, l'exécuteur a tenu une enquête sur la conduite de M. Victor Gladu, accusé de prévarications dans l'accomplissement de ses devoirs de magistrats. L'enquête a été ouverte le onze du courant par le Col. Ernatinger, écriv. notre magistrat de police de la cité, commissaire nommé à cet effet, et a été close le 15. Les charges apportées contre M. Victor Gladu, sont d'avoir abusé de son autorité de magistrat depuis plusieurs années, en se rendant coupable de vexations continuelles contre les habitants, d'avoir suscité des procès afin de moissonner des émoluments, d'avoir exercé la concussion au lieu d'administrer la justice, d'avoir fait arrêter de pauvres cultivateurs sans causes et raisons suffisantes, sachant bien que leur pauvreté même le mettait à l'abri de leurs poursuites devant les tribunaux du pays, enfin d'avoir mis le trouble dans la paroisse, et de toutes manières outragé et insulté l'opinion publique.

Nous ne prétendons pas dire que M. Gladu soit coupable de toutes les fautes graves, très graves dont il est accusé. Les résultats de l'enquête seront connus dans quelques jours, alors nous pourrions en juger, mais aujourd'hui nous pouvons bien dire que l'accusation portée contre ce magistrat ne lui fait pas honneur. Elle établit au contraire de très fortes présomptions contre lui. Car s'il se fut conduit d'une manière honorable, honnête et consciencieuse, l'opinion publique de la paroisse de St. Antoine et des environs ne se prononceraient pas aussi énergiquement, et il ne verrait pas la grande majorité des habitants de la localité, demander sa démission et son exclusion des rangs de la magistrature. Nous espérons que l'exécuteur donnera à cette affaire toute l'attention que mérite son importance, et que si M. Gladu est coupable il sévira contre lui.

L'INSTITUT CANADIEN.—Nous voyons tous les jours avec un nouveau plaisir les efforts faits par les membres de l'Institut Canadien, pour placer leur intéressante association sur le meilleur pied. Grâce à ses patriotiques efforts, l'Institut Canadien a doublé le nombre de ses membres depuis un an; il a établi des liens étroits de fraternité parmi toute la jeunesse Canadienne de Montréal; il a réveillé une noble émulation parmi nos jeunes gens, et répandu dans tous les rangs et dans tous les états le goût de l'étude et le désir de s'instruire.

Aujourd'hui les membres de l'Institut Canadien sont occupés des moyens d'augmenter leur bibliothèque. Formé de souscriptions et de dons volontaires, cette bibliothèque comprend déjà 500 volumes. La Chambre de Lecture qui y est attaché, comprend tous les journaux du pays et quelques journaux étrangers. Il est inutile pour nous de dire tout le bien qui doit résulter de l'établissement d'une vaste bibliothèque en cette ville. C'est un grand besoin, et aucune institution ne peut le rendre profitable et véritablement populaire comme l'Institut Canadien. Composé de jeunes gens de tous les classes, on pourra bien dire que sa bibliothèque sera la bibliothèque

du peuple; avec son aide, il s'instruira, il s'éclairera et se fera meilleur, plus uni, plus fort et plus grand.

Toutes les sympathies sont éveillées sur le noble projet de l'Institut. Déjà un grand nombre de citoyens ont envoyé leur offrande, et nous espérons que cet exemple sera suivi; que chacun envoie deux, trois, cinq ou six volumes, et la bibliothèque sera bientôt digne de la ville et du peuple canadien. Les messieurs suivants ont envoyé des livres:

Table listing donors and volumes: L'Honorable L. H. La Fontaine, 40 volumes; M. Viger, 19; A. N. Morin, 2; M. le Dr. Peltier, 20; J. P. Plamondon, 5; Jules Berthelot, 5; Charles Lamontagne, 2; M. O. Beauchemin, 2; M. Chs. Laberge, 2; Toussaint Peltier, 6; M. le Dr. Boutillier, 9; M. S. Tétu, 12; M. E. Dazion, Carte des Etats Unis et Mexico, 8 volumes; M. Chs. Lacroix, 3; M. J. Huston, 11; M. Louis Delorme, 2; Messire Porhier, 2; H. Laparre, écriv., 2.

[L'Institut Canadien continuera à recevoir avec reconnaissance tous dons, en argent, livres, cartes géographiques, etc., pour l'augmentation de son établissement.]

ASSEMBLÉE CONCERNANT L'ÉMIGRATION.—Le comité de l'émigration de Montréal, s'est assemblé vendredi dernier, et a résolu de convoquer une assemblée générale de tous les citoyens, afin de prendre des mesures pour la sûreté de la ville et pour améliorer autant que possible la condition des émigrants arrivant à Montréal. L'assemblée a lieu aujourd'hui; il doit y avoir foule. La question est de la plus grande importance.

VOYAGE A ST. JEAN ET LAPRAIRIE.—En conséquence de nouveaux arrangements de la ligne du Chemin de Fer de St. Jean, on peut à l'avenir faire le voyage dans la journée, partir le matin les mardis, jeudis et samedis, à 8 heures A. M., et revenir le soir par un train qui est expédié ces jours-là à 4 heures P. M. de St. Jean. Quant à ceux qui veulent seulement aller à Laprairie et revenir de suite, ils peuvent le faire ces jours-là, soit le matin en partant à 8 heures et revenant à 10, ou l'après-midi, en partant à 5 heures et revenant à 7. A ceux qui ont besoin de changement d'air et d'un jour de repos, nous ne saurions recommander une promenade plus agréable que le voyage à St. Jean; et ceux qui ne peuvent que s'arracher quelques instants à la chaleur et à la poussière de la ville, ne pourront trouver plus de bon air qu'à bord du Prince Albert, d'ici à Laprairie; les invalides, les mères de familles et les enfants doivent profiter de l'occasion d'améliorer leur santé.

MORT DU JUGE HAGERMAN.—Le juge Hagerman est décédé, vendredi dernier, à Toronto, après une maladie de plusieurs mois.

FEU L'HON. JOSEPH MASSON.—Nous avons vu aujourd'hui à enregistrer la mort de l'hon. Joseph Masson, décédé à son manoir seigneurial de Terrebonne, samedi le 15 du courant à six heures et demie du matin, à l'âge de 56 ans après une maladie de quelques jours. C'est une grande perte pour le pays et surtout pour le monde commercial, à la tête duquel M. Masson avait su se placer par ses talents, son industrie et son activité. Il y a près de 40 ans, M. Masson entra dans la carrière commerciale sans autre fortune que son amour du travail et son ambition, aujourd'hui il laisse à sa famille une fortune qu'on estime à £300,000.

M. Masson était seigneur de Terrebonne, la Belle Plaine, et de Lacorne, Vice-Président de la Banque de Montréal et il a été Président de l'Association St. Jean Baptiste et appelé au Conseil Législatif. M. Masson laisse pour déplorer sa perte prématurée une femme et huit enfants deux filles et six garçons. Ses funérailles ont eu lieu ce matin à Terrebonne.

DÉPUTATIONS AUX FUNÉRAILLES DE M. MASSON.—Dimanche dernier, le comité de régie de l'Association St. Jean Baptiste s'est assemblée et une députation fut nommée pour assister aux funérailles de l'honorable Joseph Masson, ci-devant Président de l'Association St. Jean Baptiste. Les messieurs suivants furent nommés:

L'hon. A. N. Morin, président. L'hon. I. H. La Fontaine, J. Rey, O. Berthelot, E. R. Fabre, Dr. Beaubien, N. De Lorimier, Aug. Perrault, J. J. Rodin, J. L. Beaudry, J. R. Audy, A. Lafontaine, C. S. Chénier, C. S. Rodier, N. Dumais, Charles J. Courde, L. Durvay, D. E. Papineau, Jean Bte. Homier, Ruer Rey. L'Institut Canadien s'est aussi assemblé le même jour et a nommé cinq de ses membres pour le représenter aux funérailles de M. Masson.

On peut juger de l'esprit de libéralisme qui règne dans certaines institutions du pays par l'extrait suivant de la Lancette Canadienne:

HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL.—Dans notre dernier numéro, nous avons fait part à nos confrères du projet des gouverneurs d'augmenter le personnel médical de cette institution. Depuis, le choix s'est fait, et les nouveaux médecins sont bientôt installés dans leurs fonctions. A cette occasion, nous avons élevé la voix en faveur de nos collègues Canadiens; nous avons dit que, puisqu'il était convenu de donner du renfort et de répartir, ainsi les pénibles fonctions de cette charge publique, il était juste d'y appeler quelques nobles libéraux; or, le résultat est bien loin de mériter notre approbation. Que